



# La marsilée

lettre d'information des Barthes de l'Adour

sites FR7200720 et FR7210077

SOMMAIRE

Compost ... de jussie.....	p.2-3
Forêt et Naturalité.....	p.4-5
Formation Plan d'eau.....	p.6
Régime d'évaluation d'incidence.....	p.6
Pontoux sur Adour agit pou la Biodiversité.....	p.7
Vous avez dit Gilgai?.....	p.8

## Editorial

Madame, Monsieur,

Les Barthes de l'Adour, coulée verte sur un territoire toujours en mouvement, regorgent de richesses plus ou moins connues et plus ou moins visibles. Vous en découvrirez une partie en lisant cette lettre.

Ces espaces, qui présentent de grands milieux ouverts, sont d'une qualité extraordinaire du fait du travail d'hommes et de femmes qui œuvrent au quotidien pour les entretenir. Ces paysans, chasseurs ou pêcheurs façonnent nos paysages. Je tiens à leur rendre hommage.

Les événements climatiques du printemps dernier nous ont rappelé à quel point la gestion du site était à la fois complexe et utile. Le site des Barthes de l'Adour joue en effet, un rôle primordial pour protéger nos villes des crues. Grâce à l'élevage et aux prairies de fauche les Barthes de l'Adour peuvent encore jouer pleinement leur rôle.

Je souhaite qu'en lisant cette lettre vous preniez conscience des efforts et du travail engagé par l'ensemble de ces acteurs.

Francis Lapébie

Vice Président au Pays Adour Landes Océanes



Marsilée à quatre feuilles

Petite plante aquatique des Barthes

## Conseil d'administration de Barthes Nature

**Président:** Jean-Michel Dufort  
**Collège des collectivités locales**

Francis BETBEDER  
 Patrick BENOIST  
 André LAFITTE  
 Roland DUCAMP  
 Jean-Miche DUFORT  
 Hervé DARRIGADE

### Collège des agriculteurs

Nicolas LAPEYRE  
 Hubert LARTIGAU  
 Nicolas BETBEDER  
 Hélène DULOUEAT  
 Raphaël GENEZE  
 Partrice LUBET

### Collège des propriétaires

Thérèse DE GUITAUT  
 Jean-Michel DUFOURG  
 Luc D'AVEZAC  
 Bernard LUBET  
 Jean-Louis BEROT  
 Dominique FIALON

### Collège des usagers

Jacques RECARTE  
 Pierre AMULET  
 Jean-Claude SUZAN  
 Jean-Pierre ARNAUDIN  
 Robert LESLUVES  
 Pierre CASSOU

Contact: Marine Hédiard, 05 58 85 44 21  
[marine.hediard@landes.chambagri.fr](mailto:marine.hediard@landes.chambagri.fr)



# Compost de ... Jussie!

Depuis plusieurs années, certaines barthes sont colonisées par une plante envahissante : la jussie. (exemple ci-contre de la Barthe de Rivière Saas Gourby)

Introduite en France au 19<sup>ème</sup> siècle comme plante ornementale, cette peste végétale occupe aujourd'hui environ 30% de la surface des Barthes. Cette colonisation excessive entraîne de nombreux problèmes écologiques et économiques.



©CPIE



©BY-SA 3.0

Jussie : *Ludwigia*  
Espèces envahissantes en France: Jussie rampant, *Ludwigia peploides*, et Jussie à grandes fleurs, *Ludwigia grandiflora*  
Famille: Onagraceae  
Plante aquatique flottante

Dans le cadre du programme d'actions "jussie" sur les Barthes de l'Adour porté par le CPIE Seignanx-Adour (financements Conseil Départemental des Landes et Agence de l'eau Adour Garonne), des expérimentations sur le compostage de la jussie se sont déroulées en 2017.

Il s'agissait de connaître les conditions optimales de compostage (durée du compostage, température du compost...) des déchets de jussie ramassés dans les barthes afin que ce compost soit utilisable comme amendement pour les cultures.

## Le compostage ???



Le compostage est un processus qui, sous l'effet de la température, de bactéries, de champignons et de divers animaux, convertit et valorise les matières organiques (végétaux ou épluchures de légume par exemple) en un produit propre, stérilisé et riche en éléments nutritifs : le compost. Ressemblant à du terreau, ce dernier peut être utilisé dans les champs ou les jardins. Chacun peut le faire chez soi, pour réduire ses déchets et/ou enrichir son potager. Contacter votre gestionnaire de déchets pour obtenir un composteur gratuitement.

Un des risques potentiels de l'utilisation du compost de jussie était de favoriser la dissémination de la plante envahissante dans des zones non encore colonisées. Il fallait donc s'assurer que la matière organique issue du compost était "désactivée" et qu'aucune bouture ni graine ne puissent propager l'espèce. Pour cela, des tests de bouturage et de germination des graines de *Ludwigia grandiflora* ayant séjourné dans un compost ont été réalisés.

# Protocole de l'expérience



Ramassage de jussie dans les barthes.



Andain de jussie terrestre (issue des fauches et broyages des prairies envahies) mise en compost (CPIE, 2017)



## Bonne nouvelle !

Les déchets de jussie, collectés suite à la fauche ou au broyage des prairies envahies, sont tout à fait compostables. Ce compost peut-être utilisé pour l'amendement des sols des cultures. Il peut être utilisé pur ou en mélange.

Pour plus de renseignements, contactez Frédéric



Repousses de plantules sur des boutures à la surface de l'andain de compost (là où la température n'a pas augmenté assez pour détruire les graines) 10 jours après la fauche et le broyage



Tests en laboratoire de germination des graines de *Ludwigia grandiflora* ayant séjourné dans un compost



# Forêt et Naturalité

Une forêt à caractère sauvage et spontané dont l'évolution n'est pas perturbée par la présence de l'homme pourrait se définir comme "une forêt à forte naturalité". En 2018, dans le cadre d'un stage, une étude a été menée afin d'identifier ces « vieilles forêts » dans le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour.

## Les forêts des Barthes de l'Adour

**Chênaies alluviales à Chêne pédonculé**  
2 300 ha sur le site  
habitat d'intérêt communautaire



**Aulnaies-frênaies alluviales**  
1 900 ha sur le site  
habitat d'intérêt communautaire



**Chênaies des coteaux**  
2 000 ha sur le site  
habitat d'espèces d'intérêt communautaire



## Forêts à forte Naturalité dans les Barthes

une trentaine d'îlots forestiers à forte naturalité identifiés sur les 84 expertisés îlots de biodiversité remarquables qui occupent parfois de très petites surfaces insérées au sein de nos grands massifs forestiers ce qui les rend particulièrement vulnérables. Nécessité d'une protection stricte - la non intervention restant la meilleur gestion pour ces boisements.

la notion de naturalité de plus en plus intégrée au mode de gestion des forêts communales à travers les plans d'aménagements de plus de 1000 ha de chênaies.



## ZOOM SUR LE LICHEN PULMONAIRE

Le Lichen pulmonaire *Lobaria pulmonaria* pousse sur les arbres dans les forêts anciennes de montagne ou de sites très humides. Lors de notre étude, il a été retrouvée dans les chênaies alluviales barthaises. Le Lichen pulmonaire est vert-gris à l'état sec et verdit fortement en contact avec de l'eau. Il peut atteindre 50 cm et présente un aspect fortement réticulé.

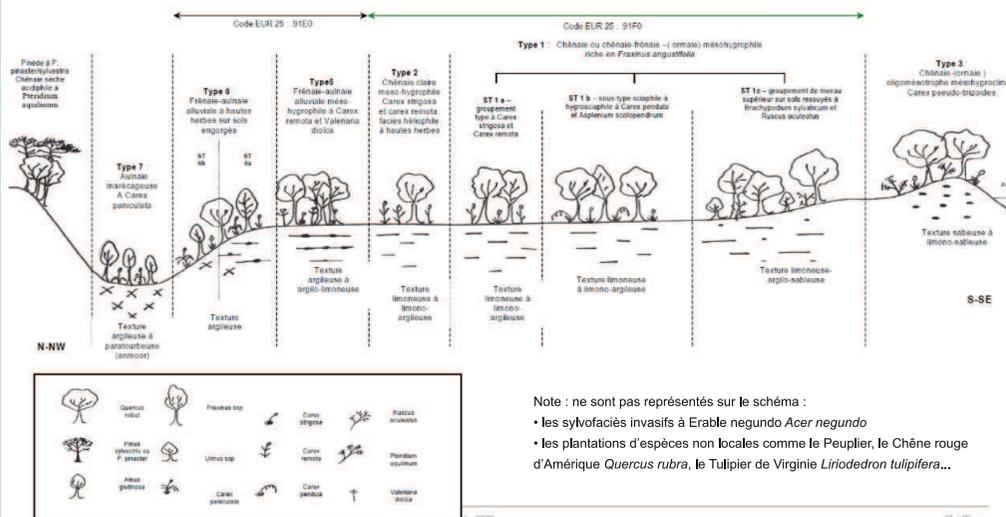


C'est un indicateur, notamment, de continuité temporelle forestière car sa croissance est lente. En France, sa présence se raréfie en partie par la disparition des vieux boisements.

Si vous observez cette espèce lors de vos promenades en forêt et souhaitez contribuer à l'amélioration des connaissances :

- Enregistrez vos photographies
- Transmettez vos observations au Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (t.beudin@cbnsa.fr) ou au CPIE (cpieseignanxadour@orange.fr)

### Toposéquence végétale schématique des communautés forestières de l'Adour



# Formation Plan d'eau

La chasse du canard à la tonne est une **activité importante** des Barthes de l'Adour. Les tonnes sont présentes dans la barthe basse sur l'ensemble du site Natura 2000 et permettent aux chasseurs de tromper la vigilance des canards tout en participant à **l'entretien du site**.

La Fédération des Chasseurs des Landes, avec l'équipe d'animation des sites des Barthes de l'Adour, a organisé, le 5 juillet 2018, une formation sur l'entretien des lacs de tonne afin de sensibiliser les usagers à une **bonne gestion** de leur lac.

Rafael De la Rosa, heureux propriétaire d'une tonne à Saint-Etienne-d'Orthe et amoureux de sa barthe, a expliqué l'évolution de la gestion sur ce site et sa façon de voir les choses. La gestion des abords, celle des **espèces invasives**, les aménagements en faveur de la **biodiversité** mais également la question de la **gestion hydraulique** ont été abordés.



FDC 40

Les participants ont pu découvrir les bonnes pratiques de gestion mais également une approche de la chasse soucieuse de son environnement et de la biodiversité.

Les services de l'Etat y ont rappelé les grandes lignes de la **Loi sur l'eau** de 1992. Soumis à cette réglementation, souvent floue et peu maîtrisée, les chasseurs se sont vu expliquer les principes et les attentes de la DDTM notamment pour les travaux d'agrandissement de leur plan d'eau.



Un guide d'entretien des plans d'eau est en cours d'écriture et sera distribué aux usagers prochainement.

# Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

La philosophie de Natura 2000, en France, est fondée sur une démarche de volontariat des acteurs du site. Cependant, il existe aussi un **volet réglementaire** de Natura 2000 : le régime d'évaluation des incidences.

En France, ce régime s'articule autour de listes qui soumettent à évaluation d'incidences un certain nombre d'activités, documents de planification, programmes, travaux, installations, manifestations ou interventions dans le milieu naturel avant d'autoriser leur réalisation.

Toutes les listes sont consultables sur le site de la DDTM 40: [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)

Dans tous les cas, **l'animateur peut vous assister dans vos démarches** en vous communiquant toutes les données faune/flore/habitats acquises sur le site et en vous conseillant sur la bonne prise en compte des enjeux et objectifs identifiés dans le DOCOB. La plupart du temps, lorsque les enjeux Natura 2000 sont connus et pris en compte dès le début de vos réflexions, il est facile de les intégrer à la construction de vos projets.

**N'hésitez pas à nous contacter:** CPIE Seignanx et Adour, 05 59 56 16 20, [cpieseignanxadour@orange.fr](mailto:cpieseignanxadour@orange.fr)

# Pontonx-sur-l'Adour favorise la biodiversité barthaise

Suite au succès de la formation sur Natura 2000 en 2017, la session "gestion différenciée du foncier public" a été à nouveau proposée aux élus et agents des collectivités, le 6 avril à Pontonx-sur-l'Adour.

L'objectif est de proposer des actions concrètes afin d'augmenter la biodiversité dans les espaces publics en **adaptant les modes de gestion**. Parmi les participants, Stéphane Joyeux, responsable des services techniques de Pontonx-sur-l'Adour, s'est engagé à mettre en pratique quelques-unes des idées échangées en salle, après nous avoir fait visiter la zone communale des étangs de Pontonx-sur-l'Adour. **Défi tenu !!**



Stéphane Joyeux

La Commune a mis en place un **traitement de l'espace en fonction des usages**, on distingue :

- 🌸 les zones qui nécessitent un entretien fréquent (pelouse rase) : *aires de jeux...*
- 🌸 les zones de cheminement délimitées visuellement par une tonte fréquente sur une bande : *sentier de promenade...*
- 🌸 les zones paysagères "naturellement fleuries" qui peuvent tolérer un entretien moins fréquent (coupe annuelle en fin d'automne) : *bords des étangs...* dans lesquelles la biodiversité spontanée des zones humides barthaises pourra désormais s'exprimer librement.

Effets induits:

- ➡ mise en valeur les aménagements déjà présents et invitation du public à les utiliser grâce aux cheminements délimités par l'herbe tondue.
- ➡ mise en sécurité du site : pas de tonte à proximité des éléments dangereux pour dissuader le public de s'en approcher.
- ➡ gain de temps pour les agents. Ils peuvent ainsi se concentrer sur l'entretien des espaces du centre bourg, selon la démarche ZéroPhyto (aucune utilisation de produits phytosanitaires).



**Une démarche collective**

Les agents techniques se sont fortement impliqués pour créer un espace accueillant et différent des autres espaces verts.

L'ACCA est également impliquée afin de renforcer les moyens de lutte contre les ragondins, très présents. Ils créent des dégâts importants aux berges et présentent un risque sanitaire sur les espaces récréatifs (leptospirose).

La commune prendra contact avec des agriculteurs locaux pour proposer de valoriser le foin tous les ans.

Cette année, la crue du mois de juin a freiné le développement de la végétation, mais, dès l'année prochaine, la faune et la flore devraient investir les lieux. Les libellules vont pouvoir bénéficier de plans d'eau avec des berges bien végétalisées et devraient être plus nombreuses et diversifiées. Les papillons, criquets et sauterelles trouveront, dans les prairies, le gîte et le couvert indispensables à leur développement. Les oiseaux de la Réserve de chasse et de faune sauvage, proche, profiteront d'une zone d'alimentation supplémentaire alors qu'ils utilisaient très peu le site jusqu'à présent.

Des suivis écologiques seront faits pour voir l'évolution de la faune et de la flore au fil du temps.



©CPIE



## Vous avez dit *Gilgai* ?...

Lors de vos promenades sur le site, vous avez peut-être déjà observé de grandes prairies bosselées dans certaines barthes pâturées. Par exemple, ci-dessous, dans la Barthe de Saint-Vincent-de-Paul, à gauche, et de Rivière-Saas-Gourby à droite :



Il s'agit d'une **formation géologique** nommée "Gilgai".



En Vendée, les gilgai sont parfois aussi appelés "mottureaux", "mottes" ou "moutons". Ces microreliefs prennent l'aspect de bosses végétalisées en demi-cercle, parfois allongées, disposées assez régulièrement à la surface d'un sol soumis à l'alternance de phases humides et de sécheresses.

Cette alternance régulière provoque un phénomène localisé et récurrent de retrait et de gonflement du sol à l'origine de ces bosses, en particulier dans les sols argileux des marais. Leur relief peut être accentué par la circulation du bétail. Sous d'autres climats, des gilgai peuvent se former sous l'effet de l'alternance du gel et du dégel.

référence : Dictionnaire illustré de géologie-Initiation aux sciences de la Terre, François Michel, 2016

Retrouvez nous sur le site Internet:

<http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr>

#### Pays Adour Landes Océanes

37 rue des artisan  
40230 Saint Geours de Maremne  
tel 05 58 57 41 40  
lucie@pays-adour-landes-oceanes.com

#### Association Barthes Nature

Cité Galliane BP279  
40005 Mont de Marsan Cedex  
tel:05 58 85 44 21 fax: 05 58 85 45 31  
marine.hediard@landes.chambagri.fr

#### CPIE Seignaux et Adour

2028 route d'Arremont  
40390 Saint Martin de Seignaux  
tel 05 59 56 16 20  
cpieseignauxadour@orange.fr

#### Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

111 Chemin de l'Hérté  
40465 Pontonx-sur-Adour  
tel 05 58 90 18 69

Imprimé septembre 2018

Conception Pays ALO sur le modèle de  
Céline LOULOUM

Crédits photos Pays ALO, CPIE, FDC40, BN

